



Compte rendu de la séance du conseil municipal 11 janvier 2022

Le 11 janvier 2022, les membres du conseil municipal de LA TOMBE se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Marc CHAUVIN, Maire, sur convocation transmise le 4 janvier 2022 pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Présents : Mrs. CHAUVIN Marc, GAZOU Philippe, MURITH Bernard, SUCHOT Lionel, Mmes FORET Sylvie, VOLLEREAU Virginie, RONDEAU Florence, ROUSSET Annie

Absent excusé : Mme Stéphanie CHOLET par Mr Marc CHAUVIN, Mme Maud LECAMUS par Mme Sylvie FORET, Mr Jacques BIARD par Mme Virginie VOLLEREAU

Secrétaire de séance : Mme ROUSSET Annie

ORDRE DU JOUR

- 1-Désignation du secrétaire de séance
- 2-Approbation du précédent compte-rendu
- 3-Demande de subvention du service d'aide à domicile
- 4- Plan de relance / reboisement : Délibération pour s'engager à appliquer ce Règlement Type de Gestion (R.T.G.) dans le cadre du plan de gestion forestier
- 5-Délibération : Mandat de gestion pour le RTG
- 5-Préparation du budget 2022
- 6-Informations diverses
 - L'escale problème de fuite & instabilité de la climatisation
 - Point Seine Grand lac
 - Point coupe de bois

Approbation du procès-verbal 14 décembre 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 à l'unanimité.

Demande de subvention du Service d'Aide à Domicile Bassée Montois (SADBM)

3 personnes domiciliées à LA Tombe bénéficient actuellement de l'accompagnement proposé par cette association.
Une subvention de 300,00 euros est accordée avec une demande de retour sur l'utilisation de cette allocation

Délibération pour s'engager à appliquer le RTG (Règlement Type de Gestion)

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité son engagement à appliquer le RTG joint au plan de gestion forestière établi préalablement.

2022.01.01 Délibération : mandat de gestion pour le RTG

Coût forfaitaire de 500 euros/an sur une durée de 10 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'adhésion à ce mandat de gestion pour un montant de 500 euros/an.

2022.01.02 Délibération pour signer la demande de subvention plan de relance / reboisement

Après les travaux de « coupe rase » sur la parcelle 103, un travail de reboisement est maintenant envisageable. Celui-ci ainsi que l'entretien à venir nécessiteront un coût estimé à 12 000 euros.

MAIRIE DE LA TOMBE

Canton de Provins
18, rue Grande
77130 LA TOMBE
Tél : 01.64.31.33.50
Mail : secretariat@latombe77.fr



Une subvention de 30 à 50 % (soit entre 3600 et 6000 euros) pourrait être obtenue.
Après délibération, le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord pour effectuer la demande de subvention.

Préparation du budget 2022

Concernant le budget 2021, Monsieur le Maire nous explique :
le bilan de fonctionnement : dépenses et recettes de fonctionnement
le bilan d'investissement : dépenses et recettes d'investissement
Ainsi que les principaux axes d'investissements pour 2022
D'autres précisions seront apportées lors de prochains conseils municipaux avant l'élaboration définitive du budget 2022.

Informations diverses

- Un problème de fuite d'eau ou/et de condensation ainsi qu'une climatisation instable a été constaté dans la salle des fêtes l'Escale
- Point sur les travaux Seine Grands Lacs : une carte des emprises travaux prévisionnels, dans le cadre du projet Site Pilote de la Bassée, a été éditée pour la période allant jusqu'à fin février 2022
- Coupe de bois : les travaux se poursuivront jusqu'à fin juillet 2022 environ
- Grève jeudi 13 janvier 2022 de l'institutrice : un système de garde est mis en place pour les enfants qui seront présents ce jour-là.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 00

Prochain conseil municipal le 8 février 2022

Fait à la Tombe, Le 13 janvier 2022
Le secrétaire de séance
Mme ROUSSET ANNIE

Le Maire
Marc CHAUVIN



AR

M.C.